

# Formation des acteurs de l'éducation, à la Santé

Semestre 3  
Code Apogée : **MLE2068M**

**3 ECTS**  
**21 heures de CM**

**Master Public Health**  
**Parcours 2 PHPGH**  
Prevention Health Promotion Global Health  
**Responsable de l'UE :**  
**Julien MASSON**

**DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE**  
**INSPE SITE DE SAINT-ETIENNE**  
**Composante de gestion de l'UE :**  
**Médecine Lyon Est**  
**Service des Etudes Interdisciplinaires en Santé**

## PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

### Objectifs pédagogiques

Permettre aux étudiants d'acquérir des compétences dans le domaine de la formation des adultes. Avoir une vue générale des pratiques de formation en Éducation et Santé en lien avec le parcours éducatif de santé.

### Contenu :

- Politiques nationales de formation des acteurs de l'Éducation à la Santé
- Modèles conceptuels mobilisés en formation
- Élaboration d'un projet de formation à destination des acteurs de l'Éducation de Santé
- Partenariat dans le secteur scolaire
- Expérimentation des techniques de formations

**Ces 5 modules sont composés de cours et de travaux dirigés accessibles sur la plateforme de formation Claroline.**  
**Chacune des séances inclut :**

- La lecture de textes institutionnels relatifs aux missions des professionnels, des textes de cadrage institutionnels, des documents relatifs à des plans de formation, des séquences d'activité, des documents d'évaluation de formation et comptes rendus d'entretiens réalisés avec des stagiaires et des étudiants
- Un travail dirigé à réaliser soit à partir de ces documents, soit d'une relecture de l'expérience des stagiaires à l'aide de la grille fournie
- Un apport de connaissances structuré, une bibliographie adaptée.

Les échanges entre les étudiants et l'enseignant sont favorisés sur la base des travaux dirigés et des observations réalisées en stage.

### Modalités d'évaluations de l'unité d'enseignement :

**Session 1 :** Contrôle continu intégral

**Session 2 :** Oral 30 minutes

**Enseignants dans cette UE : J. MASSON**